Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Lysis buffer type 5; part of 'illustra™ blood

genomicPrep Midi Flow Kit, 5 purifications'

Numéro de catalogue 28-9042-60

Composante numéro 406179

Applications industrielles: Réactif analytique. Recherche. Utilisations

Type de produit Liquide. 1 Juillet 2011 Date de validation 01 Juillet 2011 Date d'impression GE Healthcare UK Ltd Fournisseur Amersham Place

Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

US ChemTrec (US) 1-800-424-9300 En cas d'urgence

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

Liquide. État physique Inodore. Odeur ATTENTION! Vue d'ensemble des urgences

> PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR

DES ANIMAUX.

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement Mesures de précaution bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la

peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. Voies d'absorption

Effets aigus potentiels sur la santé

Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Légèrement irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peau

Inhalation Passablement irritant pour le système respiratoire.

Nocif en cas d'ingestion. Ingestion

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des

animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une

exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires

supérieures, oeil, cristallin ou cornée.



Référence

Date de validation 1 Juillet 2011



Page 1 de 6

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre

intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom		<u>Numér</u>	o CAS	% en poids
Sucrose	57-50-1	42.8	-	
Glycols, polyethylene, mono(p-(1,1,3,3-	9002-93-1	4	-	
tetramethylbutyl)phenyl) ether				

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de

l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

<u>ce</u>inturon. Consulter un médecin immédiatement.

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à

l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le

conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

Protection des sauveteurs

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir

un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)



Référence 28904260-2 Page 2 de 6

9 5 2 8 9 0 4 2 6 0 2

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la verniculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement

Krrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Nom du produit

Sucrose

Limites d'exposition

CA British Columbia Provincial (Canada, 10/2009).
TWA: 3 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable dust
TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust
CA Ontario Provincial (Canada, 7/2010).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: total dust CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heure(s). CA Quebec Provincial (Canada, 6/2008).

VEMP: 10 mg/m³ 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

GE)

Référence 28904260-

Date de validation 1 Juillet 2011



Page 3 de 6

Version 4

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide.
Couleur Incolore.
Odeur Inodore.
COV ♥% (w/w)

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité Ve produit est stable.

Matières à éviter Aucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité

vans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Dosage Exposition
Sucrose DL50 Orale Rat 29700 mg/kg -

Conclusion/Résumé Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA Sucrose

Produits synergiques Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Glycols, polyethylene, mono(p-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl) ether	-	Aiguë CL50 18.19 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Moinodaphnia macleayi - Neonate - 24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 11.2 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - 24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 531000 à 730000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 12000 à 17200 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 >10000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 6000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 25 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 5380 à 5860 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 2 à 3 mois - 29 mm - 0.22	96 heures
	-	Aiguë CL50 4500 à 4800 ug/L Eau douce	g Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 2 à 3	96 heures



Référence Page 4 de 6

28904260-2 Date de validation 1 Juillet 2011



96 heures

mois - 16 mm - 0.039

Poisson - Bluegill -Aiguë CL50 2800 à 3200 ug/L Eau douce Lepomis

macrochirus - 1 a

Conclusion/Résumé Coefficient de partage noctanol/eau

Facteur de bioconcentration

Non disponible. Non disponible.

Non disponible.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Effets nocifs divers

Fest important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA

Non disponible. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-

Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada). SIMDUT (Canada)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun Listes canadiennes

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

INRP canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Octylphénol et ses dérivés éthoxylés

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Canada

Réglementations Internationales



Référence

28904260-2



Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention

Non inscrit

du tableau I de la Convention sur les armes chimiques Liste des substances chimiques

Mon inscrit

du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques Non inscrit

Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression01 Juillet 2011Date de publication précédente02 Octobre 2007

Date d'édition01 Juillet 2011Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 28904260-2

